

Le création de l'emploi

Le projet d'emploi finalisé, vous devez maintenant devenir employeur.

- Pour rassembler l'ensemble des informations nécessaires au respect de vos obligations d'employeur, établissez une fiche d'identification de votre association et une fiche d'identification de votre salarié
- Pour s'identifier en tant qu'employeur, l'association doit effectuer différentes démarches

Les outils

- * Fiche "association employeur"
- * Fiche "salarié"
- * Liste des démarches à effectuer

Conseils

La démarche de création de l'emploi est complexe et risquée. Aussi, nous vous conseillons de faire appel à notre soutien.

CI&RA 66

Tél : 04 68 66 55 46
www.cierasso.org